

Tâche préscolaire 2025-2026 — CSS des Patriotes

32 heures (en moyenne) par semaine = 1280 heures annuelles

1

Tâche éducative – 828 heures
23 heures x 36 semaines = 828 heures

- 22 heures 30 minutes (1350 minutes) par semaine – activités de formation et d'éveil
 - 30 minutes par semaine – autres tâches éducatives

23 heures (1380 minutes) en moyenne par semaine
- Autres tâches éducatives :

 - Surveillance autre que la surveillance de l'accueil et des déplacements
 - Récupération
 - Encadrement
 - Activités étudiantes

2

Autres tâches professionnelles (ATP) assignées = 252 heures

- Journées pédagogiques = 108 h : 20 journées pédagogiques x 5 heures 24 minutes
 - Surveillance de l'accueil et des déplacements
 - Comités
 - Rencontres
 - Plan d'intervention
 - Correction
 - Planification
- Préparation
 - Échanges, suivis, rapports et communications avec d'autres membres du personnel, la direction, les parents ou les partenaires (suivi d'élèves, etc.)
 - Etc.

3

Autres tâches professionnelles (ATP) personnelles – 200 heures

* 40 heures à l'école à l'intérieur de l'amplitude de 35 heures en incluant le temps requis pour les 3 premières rencontres de parents et les 10 rencontres collectives.

◇ 160 heures effectuées au lieu déterminé par l'enseignant et au moment de son choix et pouvant être accomplies à l'extérieur de l'amplitude hebdomadaire. (4 heures, en moyenne, par semaine.

Absence d'obligation pour l'enseignante ou l'enseignant de fixer à son horaire tous les moments pour l'accomplissement des ATP personnelles.

La TÉ et les ATP qui ne nécessitent pas une présence récurrente ne sont pas fixées à l'horaire.

		Préscolaire	
		5 jours	
		heures/semaine en moyenne	heures/année
Tâche éducative	Activités de formation et d'éveil	22 h 30	810 h
	Autres tâches éducatives	30 min.	18 h
	Total	23 h	828 h
Autres tâches professionnelles	Assignées	4 h	252 h
	Personnelles	* 1 h	* 40h
		◇ 4 h	◇ 160
	Total	32 h	1280 h
Présence, en moyenne, de 28 h / semaine à l'école.			